



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022**

**Affaire n° 22-20221126**

**Souscription d'un contrat d'assurance « flotte automobile »**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 novembre 2022

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 18 novembre 2022

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 14
- absents : 3

L'an deux mille vingt-deux, le samedi vingt-six novembre à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

### Étaient représentés :

Augustine Romano par Sylvie Leichnig, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Marie-Lise Blas par Patricia Lossy, Jean Richard Lebon par Jacquet Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste par Charles Emile Gonthier, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Francemay Payet-Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Serge Sautron par Jean Philippe Smith, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Régine Blard par Eric Ah-Hot, Allan Amony par Noëline Domitile, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine

### Étaient absents :

Daniel Maunier, Henri Fontaine, Nadège Schneeberger

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 22-20221126                      Souscription    d'un    contrat    d'assurance    « flotte automobile »**

**Vu**      le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**      le Code des assurances,

**Vu**      le Code de la Commande Publique,

**Vu**      le rapport n° 22-20221126 présenté au Conseil Municipal du 26 novembre 2022

**Considérant**      qu'une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 13 septembre 2022 en application de l'article L2124-1 et des articles R2124-1 et R2124-2 du code de la Commande Publique en vue de la souscription d'un contrat d'assurance de la flotte automobile pour le compte de la Commune du TAMPON, du CCAS, et de la Caisse des Écoles,

**Considérant**      que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au Journal de l'Île de La Réunion,

**Considérant**      que le marché sera conclu pour une durée d'un (1) à compter du 1er janvier 2023, renouvelable annuellement 4 fois de manière tacite avec possibilité de résiliation annuelle par les deux parties sous préavis de 6 mois avant l'échéance,

**Considérant**      que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 novembre 2022, a décidé au vu du rapport d'analyse, de procéder à l'attribution du marché à Prudence Créole pour une cotisation annuelle prévisionnelle de 133 350,64 euros TTC,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 26 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Décide à l'unanimité,**

**Article 1**      d'approuver la passation du marché d'assurance de la flotte automobile avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres,

**Article 2** d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à signer tout acte se rapportant à cette affaire,

**Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**